

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CAC_220325-13

Séance du 25 mars 2022

POINT 8 - Élections des membres de la commission Aides et exonération

LE CONSEIL ACADEMIQUE

VU le code de l'éducation et notamment les articles R 719-49 et R 719-50;

VU la délibération n°2011-07-01-7-9 du Conseil d'administration de l'Université de Nantes relative aux modalités d'exonération des droits d'inscription pour les personnels de l'université et leurs enfants ;

VU la délibération n°2018-10-05-13 du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, fixant les critères généraux d'exonération totale ou partielle ;

VU les délibérations n°2018-12-14-14 - n°2020-03-13-8 - n°2020-11-20-9 - n°2009-09-25-4-3 du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, relatives aux modalités d'exonération des droits d'inscription pour les doctorants.

VU le décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur;

VU la délibération n°2019-06-28-16 du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, fixant les modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires ;

VU le décret n°2021-1290 portant création de Nantes université et approbation de ses statuts ;

VU la délibération n°CAC_220225-05 du 25 février 2022 relative à la commission Aides et exonération – composition et appel à candidatures en vue des élections du 25 mars 2022 ;

VU les candidatures reçues de CHAUVET Alice, DE WRANGEL Catherine, LAIMÉ Véronique, SEGURA Solène.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 71 Nombre de votants : 67

Par:

Voix pour: 66 Voix contre: 1 Abstentions: 0

Article n°1: Composition de la commission Aides et exonérations

La commission Aides et exonérations est composée comme suit :

- Enseignants/Biatss: 4 titulaires et 2 suppléants
- Etudiants : 4 titulaires et 2 suppléants
- La Vice-présidente Solidarités et santé

- Les assistantes sociales de Nantes Université et du CROUS
- La DFVF

Article n°2: Durée des mandats

Chaque membre de la commission aides et exonérations est désigné pour la durée correspondant à la durée de son mandat d'élu auprès du conseil académique et prend fin, de plein droit, à la perte de cette qualité.

Article n°3: Désignation des membres de la commission parmi les candidats

La parité homme/femme s'apprécie sur l'ensemble des 8 sièges titulaires à pourvoir, tous les membres du conseil académique (titulaires ou suppléants) étant électeurs et éligibles.

Le conseil académique proclame élus l'ensemble des candidats en tant que membres titulaires auprès de la commission Aides et exonération comme suit :

	Collège personnel	Collège usagers	
Titulaire	DE WRANGEL Catherine	CHAUVET Alice	
Titulaire	LAIMÉ Véronique	DJELASSI Néfis	
Titulaire	SEGURA Solène	GUENNEUGUES Tanguy	
Titulaire	RIVET Christophe	MADEC Théo	
Suppléant	WIELGOSZ-COLLIN Gaëtane	LEMU Agathe	
Suppléant	JEANNESSON Stanislas	Non pourvu	

Article n°4: Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 25 mars 2022,

Nantes Université,

nancelier des

44035 NAT

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'universités, le : 25 MARS 2022

universités, le :

Publié le :

2 5 MARS 2022